

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 28 septembre 2021

Délibération
n°196-2021
Point 5.9.3

Point 5.9.3 de l'ordre du jour

Mise en œuvre du Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger, année universitaire 2021/22

EXPOSE DES MOTIFS :

L'INSPÉ de l'académie de Strasbourg, avec 11 autres INSPE, avait répondu à la demande du Ministère de l'enseignement supérieur pour la mise en place, à titre expérimental, du certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE en collaboration avec la DGESIP et la DGRH), pour les années universitaires 2019/20 et 2020/21.

Le CAPEFE étant désormais adossé aux masters MEEF (Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »), l'université se voit confier cette mission de formation des étudiants, en formation initiale. Par le projet de convention en cours avec le Rectorat de l'académie de Strasbourg, cette formation a également vocation à être proposée, le moment venu, aux personnels enseignants titulaires, en formation continue.

Il s'agit d'une certification à visée professionnelle s'inscrivant dans la logique d'autres certifications professionnelles complémentaires qui existent déjà par ailleurs dans le cadre du Ministère de l'éducation nationale (ex. d'autres certifications : certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique, certifications pour les enseignements spécifiques en théâtre, cinéma, ou français langue étrangère, etc.). C'est la première fois qu'une certification de ce type est totalement déléguée à l'université. Comme son intitulé le précise, cette certification est destinée à reconnaître et valoriser les compétences jugées nécessaires (référentiel national) à l'enseignement du français à l'étranger.

Le 14 septembre 2021, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 30 voix pour.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la mise en œuvre du certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger, année universitaire 2021/22.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	33
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	4
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} octobre 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Université				
			de Strasbourg	

Maquette

Renouvellement du

Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE)

pour 2021/2022

A faire parvenir par le directeur de composante, copie au responsable administratif de composante à la DES : des-appui@unistra.fr, à Mme Bergmann (pascale.bergmann@unistra.fr), au Service de formation continue, le cas échéant : dominique.schlaefli@unistra.fr

I. Nature de la demande

Renouvellement du CAPEFE, après 2 années d'expérimentation (2019/20 et 2020/21).

Date d'approbation par le Conseil de composante : passage en Conseil d'Institut de l'INSPE prévu le 14 septembre 2021.

II. Exposé des motifs de la création / modification

L'INSPE de l'académie de Strasbourg a répondu à la demande du ministère de l'enseignement supérieur pour la mise en place, à titre expérimental, du certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE) sur les 2 années universitaires précédentes. 11 INSPE se sont portés volontaires afin d'échanger sur les modalités et le cadrage de l'expérimentation du certificat en collaboration avec la DGESIP et la DGRH.

Il s'agit à présent de pérenniser cette formation visant à la certification, et ce d'autant plus que le CAPEFE sera intégré aux parcours de Masters MEEF à compter de la rentrée 2021 dans le cadre de la rénovation de ces masters.

(Arrêté du 28 mai 2019 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »)

Cette formation pourra également être proposée, en formation continue, aux enseignants de l'académie de Strasbourg, dans le cadre d'une convention entre les 2 parties.

Il s'agit donc d'une certification à visée professionnelle s'inscrivant dans la logique d'autres certifications professionnelles complémentaires qui existent déjà par ailleurs dans le cadre du ministère de l'éducation nationale (ex. d'autres certifications : certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique, certifications pour les enseignements spécifiques en théâtre, cinéma, ou français langue étrangère, etc.). C'est la première fois qu'une certification de ce type est totalement déléguée à l'Université. Comme son intitulé le précise, cette certification est destinée à reconnaître et valoriser les compétences jugées nécessaires (référentiel national) à l'enseignement du français à l'étranger.

Référence : Arrêté du 4 février 2020 relatif au certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (voir annexe)

III. Composante de rattachement :

A. Composantes ou services associées : INSPE de l'académie de Strasbourg

B. Universités partenaires

/

C. Autres partenariats

- Une convention de partenariat avec le Rectorat de l'Académie de Strasbourg est en cours d'élaboration.

IV. Responsable de la formation pour l'Université de Strasbourg

Prénom, Nom : Andrea YOUNG

Grade : PU

CNU : 11

Adresse : Université de Strasbourg, INSPE, 141 Avenue de Colmar 67100 Strasbourg

Téléphone :

Email : andrea.young@inspe.unistra.fr

(note : il est souhaité que la formation soit portée par un personnel enseignant rattaché à titre principal et stable à l'université)

V. Conditions d'admission et public concerné

A. Mode de recrutement / sélection

La formation menant au CAPEFE sera proposée aux étudiants de masters MEEF et pourra également être proposée aux personnels enseignants de l'académie de Strasbourg, sous réserve qu'une convention soit établie à cet effet.

- Soit le CAPEFE est proposé en option dans un parcours de Master MEEF (régime Formation Initiale)
- Soit l'étudiant de master MEEF candidate directement à la formation si l'option n'est pas proposée au sein du parcours (régime Formation Initiale)
- Les personnels Education Nationale candidateront directement auprès du Rectorat (régime Formation Continue), soit à la formation et à la certification, soit à la certification uniquement (sous réserve des dispositions prévues dans la convention).

Quelle que soit le régime d'inscription, l'admission dans la formation est conditionnée par l'examen d'un dossier de candidature.

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation et un CV ainsi que tout document mettant en évidence un profil intéressant au regard de cette formation (expérience à l'étranger- stage et/ou mobilité Erasmus+, compétences en anglais et dans d'autres langues étrangères).

Une commission composée d'enseignants de l'INSPE et des services du Rectorat procèdera à l'étude des dossiers et établira la liste des étudiants et personnels admis à suivre cette formation, dans la limite de la capacité d'accueil fixée.

B. Effectifs prévisionnels

Pour l'année universitaire 2021/2022, un effectif prévisionnel total de 60 personnes est prévu : 30 dans le Bas-Rhin (INSPE site de Strasbourg), et 30 dans le Haut-Rhin (INSPE site de Colmar), avec une répartition de 40 inscrits FI et 20 inscrits FC., sous réserve d'inscriptions en formation continue.

Modalités d'évaluation des étudiants

- L'esprit de la certification n'est pas celui d'un examen avec des notes, des coefficients, etc. et de faire une moyenne entre les épreuves. Il s'agit d'une validation de compétences à participer à l'enseignement français à l'étranger. Les différentes épreuves sont à penser comme des mises en situation qui doivent permettre au jury de valider la maîtrise ou non des compétences attendues chez les candidats telles que formulées dans l'annexe de l'arrêté. Il s'agit à travers cette certification de valoriser des compétences maîtrisées à des degrés divers (par exemple 0, 1, 2, 3, 4).

- Les étudiants passeront 2 épreuves obligatoires :

Epreuve écrite obligatoire (2 heures) L'épreuve est composée de deux parties :

- un texte, en anglais, fait l'objet d'un questionnaire à réponses courtes et vise à vérifier la compréhension et la correction de la langue ;
- une production écrite en français sur un thème visant à évaluer la compétence 1 « Interagir avec des élèves dans un contexte plurilingue et connaître le système éducatif français » du référentiel en annexe 2 du présent arrêté.

Epreuve orale obligatoire (1 heure) L'épreuve orale est constituée de deux parties :

- un exposé en français sur un thème visant à évaluer la compétence 3 « Comprendre l'environnement international et les enjeux de la politique éducative de la France à l'étranger » du référentiel en annexe 2 du présent arrêté. Durée de l'exposé : 15 minutes
- un entretien en anglais sur l'un des aspects développés durant l'exposé. Durée de 15 minutes. Temps de préparation : 30 minutes.

- Les étudiants peuvent également choisir de valoriser leurs compétences dans une autre langue étrangère que l'anglais en passant une épreuve facultative.

Epreuve facultative portant sur une deuxième langue vivante étrangère (40 minutes) Cette épreuve consiste en un entretien dans une deuxième langue vivante étrangère, au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues, choisie par le candidat, sur la base d'un texte fourni par le jury. Durée de l'épreuve : 20 minutes. Temps de préparation : 20 minutes.

En 2020, 10 des 21 étudiants ont signalé leur désir de passer l'épreuve facultative (6 en allemand, 4 en espagnol et un en russe).

- **Le certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger est décerné aux étudiants ayant validé la maîtrise des compétences attendues et détaillées en annexe.**

VI. Équipe pédagogique

En application de l'article L613-2, al.2, la liste des enseignants intervenants dans les diplômes d'université doit être publiée sur le site internet de l'établissement.

A. Enseignants universitaires

Nom et grade des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs		Section CNU <i>(le cas échéant)</i>	Composante ou établissement <i>(si établissement extérieur)</i>	Nombre d'heures assurées (HETD)	Enseignements dispensés
Nom	Grade				
Andrea Young	PU	11	INSPÉ	6,25	Plurilinguisme, interculturalité, les politiques linguistiques européennes, le CECRL, les bilingues émergents, « language awareness » (en langue anglaise)
Latisha Mary	MCF	11	INSPÉ	5	Plurilinguisme, acquisition d'une L1, les bilingues émergents, « Common underlying proficiency (CUP), Basic Interpersonal Communicative Skills (BICS) & Cognitive Academic Language Proficiency (CALP) », l'apprentissage collaboratif (en langue anglaise)
Esa Hartmann	MCF	12	INSPÉ	2,5	Les écoles françaises à l'étranger et les politiques linguistiques (en langue française)
Tímea Pickel	MCF	7	Paris 8	5	Plurilinguisme, acquisition d'une langue seconde, théorie de l'interdépendance des langues, littératies multiples, identités multiples & « identity texts », pédagogies de projet, stratégies d'apprentissage (en langue française)
Valérie Fialais	Professeur des écoles, docteur	Qualifiée en 7 & 70	Ecole maternelle parc du château, Schiltigheim	5	« Translanguaging » -créer des ponts entre les langues, pédagogies inclusives pour enseigner une L2 (en langue française)
Stéphanie Paul	Professeur des écoles, docteur		CASNAV de l'académie de Strasbourg	2,5	Démarche pour l'enseignement/apprentissage du français langue de scolarisation (FLS) à partir d'albums et de jeux, didactique du FLS, du FLE et du FLM (en langue française)

B. Professionnels

Nom et fonction des professionnels	Entreprise ou organisme d'origine	Nombre d'heures assurées (HETD)	Enseignements dispensés
Julien HELARY, professeur d'histoire géographie et chargé d'une mission de correspondant de formation pour l'AEFE au service de formation continue de la DAFOR au rectorat	Académie de Strasbourg	1,25	AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger), les liens établissements - réseau, la place et le rôle des professeurs, le partenariat rectorat/AEFE & la ZECO (Zone d'Europe Centrale et Orientale) (en langue française)
Mathieu Gérard, professeur de français, d'espagnol et de sciences humaines	Lycée franco-allemand, Freiburg, Allemagne	1,25	L'environnement international et les enjeux de la politique éducative de la France à l'étranger : le cas de l'Allemagne - acteurs institutionnels, les enjeux, le fonctionnement de l'AEFE, les établissements français et franco-allemands en particulier (en langue française)
Guillaume Chevallier, professeur de chimie, membre du réseau des "référénts communication" au sein de l'AEFE	Lycée franco-allemand, Freiburg, Allemagne	1,25	L'AEFE : Le réseau et la vie de l'élève (projets en réseau, association des anciens élèves du réseau, programmes d'échanges entre élèves...), l'évolution du réseau (en langue française)

VII. Enseignements

Attention, les crédits européens ne peuvent concerner que des diplômes habilités, accrédités ou octroyant le grade de licence ou master. Pour tous les autres, les crédits ne seront pas reconnus au niveau européen et devront faire l'objet d'une reconnaissance formelle par les partenaires éventuels, nationaux ou internationaux pour que l'étudiant puisse s'en prévaloir.

Intitulé de l'UE	Crédits	Coef.	Compétences attendues	Matières	Cours magistral	Cours intégrés	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Temps étudiant	Total (HETD)
Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE)			Interagir avec des élèves dans un contexte plurilingue et connaître le système éducatif français	- Connaître les processus d'acquisition d'une langue seconde. - Connaître les principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère/langue seconde, les ressources disponibles, notamment numériques et démarches pédagogiques adaptées. - Intégrer la dimension interculturelle dans la pratique enseignante et dans la relation avec les familles.		14			14	17,5
			Pratiquer des langues étrangères	- Connaître les grands principes du cadre européen commun de référence pour les langues. - Faire valoir un niveau au moins B2 du cadre européen commun de référence pour les langues en anglais. - Maîtriser le cas échéant une autre langue étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.		6			6	7,5
			Comprendre l'environnement international et les enjeux de la politique éducative de la France à l'étranger	- Identifier les acteurs institutionnels de l'enseignement français à l'étranger. - Etre sensibilisé au contexte et aux enjeux de la diplomatie dans le cadre de l'enseignement français à l'étranger. - Savoir présenter les enjeux concernant l'image de la France à l'étranger, l'exemplarité du personnel enseignant et d'éducation en poste à l'étranger et son rôle au titre de la coopération. - Présenter une aire linguistique en fonction des partenariats conclus par chaque institut national supérieur du professorat et de l'éducation. - Etre capable de présenter le système éducatif français dans un contexte étranger. - Connaître les démarches pédagogiques mises en œuvre dans le pays d'accueil.		4			4	5
CM = cours magistraux CI = cours intégrés TD = travaux dirigés TP = travaux pratiques TE = travail étudiant hors cours, TD et TP					Total		24		24	30

Liste des UE disciplinaires enseignées en langue étrangère : Approximativement 15h dispensées en langue anglaise.

Si la formation inclut un stage pratique d'application, préciser la durée : /

VIII. Dispositifs de suivi de la formation

- **Évaluation des formations :** préciser le dispositif – obligatoirement – mis en place. Pour appui : cf IDIP
- **Évaluation des enseignements :** préciser le dispositif mis en place. Pour appui, cf IDIP

- **Conseil de perfectionnement** : à mettre en place obligatoirement pour les diplômés nationaux. Pour appui, cf DES.
- **Autres dispositifs, le cas échéant** :

IX. Budget prévisionnel

A. Financement à coût constant

L'inscription à la formation, incluant la certification, est proposée à titre gratuit pour les étudiants inscrits dans un master MEEF. Le coût de la formation est intégré dans les maquettes de master MEEF, pris en charge par l'INSPE.

Hors période d'expérimentation, la prise en charge du coût de la formation et de passation de la certification pour les personnels de l'Education Nationale relevant de formation continue devra faire l'objet d'une convention entre le Rectorat de l'académie de Strasbourg et l'Unistra.

B. Paramétrage des droits d'inscription

1. Droits de base du diplôme

LICENCE () ou MASTER (X)

Cocher ce qui convient en fonction du niveau de recrutement du diplôme

2. Droits spécifiques

Décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme d'après les populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant de lignes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le prix de chaque module.

Les tarifs proposés ont fait l'objet d'un cadrage par le Réseau des INSPE :

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion (Apogee, DS2001, facture, SFC...)
<u>Etape à créer</u> Certification uniquement	PERSONNELS EN (1) (Régime Formation Continue) : Certification : 100 €	Apogée
FPH251/320 Formation et Certification	ETUDIANTS Masters MEEF (2) Inscription à titre gratuit à la formation et à la certification (zéro euro)	Apogée

CAS EVENTUELS D'EXONERATION :

En tenir compte dans le budget prévisionnel et le bilan

- (1) Le coût de la certification est de 100 euros (tarif Réseau des INSPE). Il est à la charge de l'inscrit.**
- (2) Le coût de la formation et de la certification est intégré dans les maquettes de masters MEEF et pris en charge par l'Unistra pour les étudiants.**